

EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE L'ESCARENE Séance du 24 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre, à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le dix-huit septembre deux mille vingt-six, s'est réuni au siège de la mairie de L'Escarène, sous la présidence de Madame Céline Duquesne, Maire.

Etaient présents :

DUQUESNE Céline, SIMON Raphaël, GASC Annie, TAMAZOUT Maurice, SMANIOTTO Amélie, ARNULF Julien, MIGONE Anaïs, RATTI Phillipe, CAUCHETEUX Virginie, PANERO Stéphane, PEREZ Jennifer, AZEMAR Corinne, PELUSO Alain, SOARES Lily-Rose, GUIRAL Yoann, CHOLVIN Nolan, DONADEY Pierre, VALLAURI Jean-Claude, DOTTAIN Laurence, SOUMATI Damien, PIALA Raoul

Absents représentés :

MANGIN Flora représentée par SMANIOTTO Amélie, FOUQUET Hervé représenté par DUQUESNE Céline

Absents excusés :

Absents :

Madame Amélie SMANIOTTO et Madame Corinne AZEMAR ont été nommées secrétaires de séance.

Délibération n° : 26 09 19

Objet :

Rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – SILCEN

RAPPORTEUR : Monsieur Yoann GUIRAL

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que l'alimentation en eau potable constitue un service public essentiel, qui doit répondre à des exigences fortes en matière de qualité sanitaire, de continuité du service, de préservation de la ressource, de maîtrise des coûts et d'entretien durable des infrastructures.

Dans un contexte marqué par une tension croissante sur les ressources en eau, la saison estivale 2026 étant un parfait exemple, la connaissance de l'état du service, de ses performances et de ses capacités d'investissement constitue un enjeu majeur pour les collectivités et pour les usagers.

L'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit à ce titre l'établissement et la présentation annuelle d'un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable qui permet de disposer d'une vision d'ensemble du fonctionnement du service, de ses indicateurs techniques et financiers ainsi que de l'évolution de son patrimoine.

Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : 05/10/2026

AR Prefecture

006-210600573-20260924-260919-DE
Reçu le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026

Le rapport relatif à l'exercice 2025 établi par le Syndicat intercommunal à vocation multiple pour l'équipement et l'aménagement du territoire des cantons de Levens, Contes, L'Escarène et Nice (SILCEN) est ainsi présenté au Conseil municipal.

Le service public de l'eau potable, exploité en régie à autonomie financière, dessert environ 10.000 habitants et assure les différentes missions nécessaires à la production, au traitement, au transport, au stockage et à la distribution de l'eau potable.

Le réseau représente en 2025 un linéaire d'environ 136,5 kilomètres hors branchements.

Sur le plan de la ressource, la production issue du captage de la Sagna (commune de Cantaron) s'est élevée en 2025 à 959.088 m³, contre 1.067.743 m³ en 2024, soit une diminution d'un peu plus de 10 %. Dans le même temps, le service comptait 4.554 abonnements contre 4.605 l'année précédente.

Les volumes d'eau vendus se sont établis à 583.353 m³ en 2025, contre 601.454 m³ en 2024, soit une diminution d'environ 3 %. Ces évolutions doivent être appréciées dans la durée et mises en relation avec les politiques de préservation de la ressource, d'amélioration du réseau et de maîtrise des consommations.

Concernant la tarification, les tarifs appliqués par le SILCEN sont demeurés inchangés en 2025. La part fixe annuelle correspondant à l'abonnement ordinaire est maintenue à 73,70 € HT et la part proportionnelle à 1,4336 € HT par mètre cube consommé.

Le rapport intègre également la réforme des redevances des agences de l'eau entrée en vigueur en 2025, qui modifie la présentation et la structure de certaines contributions.

La qualité sanitaire de l'eau distribuée demeure particulièrement satisfaisante. Les contrôles réglementaires réalisés font apparaître un taux de conformité de 100 % tant pour les paramètres bactériologiques que pour les paramètres physico-chimiques.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux atteint par ailleurs 115 points sur 120. Ce niveau traduit une connaissance particulièrement avancée du patrimoine du service et constitue un préalable indispensable à la programmation des travaux, à la localisation des fragilités et à la définition d'une politique de renouvellement du réseau.

Le Conseil municipal doit toutefois rester attentif aux indicateurs relatifs aux pertes d'eau et au renouvellement des infrastructures. En effet, le taux moyen de renouvellement du réseau, établi à 0,31 %, invite à poursuivre et à programmer dans la durée les investissements nécessaires à la modernisation des infrastructures et à l'amélioration de leur performance.

Cette politique patrimoniale suppose nécessairement un niveau d'investissement important. Le montant des travaux engagés au cours de l'exercice 2025 atteint ainsi 1.156.619,59 €, tandis que les subventions encaissées sur l'exercice représentent 116.145,94 €.

Le financement de ces investissements s'accompagne également d'un recours à l'emprunt. Un nouvel emprunt de 1.500.000 € a notamment été mobilisé en 2025, sur une durée de quinze années, au taux initial de 3,75 %.

La Commune de L'Escarène entend, dans le cadre de sa représentation au sein du SILCEN, demeurer particulièrement attentive à l'équilibre entre les investissements nécessaires à la pérennité du service, la protection de la ressource et la maîtrise du coût supporté par les usagers.

Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : 05/10/2026

AR Préfecture

006-210600573-20260924-260919-DE
Reçu le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026

Il est en conséquence proposé au Conseil municipal de prendre acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable relatif à l'exercice 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,

-Prend acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par le SILCEN au titre de l'exercice 2025 ;

-Prend acte des principaux indicateurs techniques, sanitaires, patrimoniaux et financiers présentés dans ce rapport ;

-Souligne l'importance de poursuivre les investissements nécessaires au renouvellement et à la modernisation des réseaux, à l'amélioration de leurs performances et à la préservation durable de la ressource en eau ;

-Dit que le rapport sera tenu à la disposition du public dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

Le présent sujet ne donne pas lieu à délibération

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 23

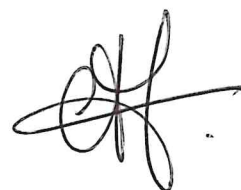
Il n'est pas demandé au Conseil de voter mais de prendre acte de la délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LA SECRETAIRE DE SEANCE
AMELIE SMANIOTTO**



**LA SECRETAIRE DE SEANCE
CORINNE AZEMAR**



**MADAME LE MAIRE
CELINE DUQUESNE**



Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : 05/10/2026

AR Prefecture

006-210600573-20260924-260919-DE
Reçu le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026